

**Arrêté du 21 octobre 2021 portant nomination et cessation de fonctions
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'annexe du Tribunal judiciaire de Bourges**

NOR : JUSB2131985A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 28 octobre 2021, mis fin aux fonctions de Madame Solène SURMONT adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire de Bourges.

Article 2

Il est à compter du 28 octobre 2021 mis fin aux fonctions de Madame Géraldine LETURC greffière principale en sa qualité de régisseuse suppléante à l'annexe du tribunal judiciaire de Bourges.

Article 3

Madame Géraldine LETURC, greffière principale, est nommée, pour la période du 28 octobre 2021 au 16 février 2022, régisseuse intérimaire à l'annexe du tribunal judiciaire de Bourges.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Bourges, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 21 octobre 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes

La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Aude TORCHY

